



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



NOV 21 1979

Distr.
LIMITEE
A/C.2/34/L.58
19 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 57 de l'ordre du jour

COOPERATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TROISIEME
CONFERENCE GENERALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Incidences administratives et financières du projet de résolution
diffusé sous la cote A/C.2/34/L.31

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du paragraphe 13 du projet de résolution diffusé sous la cote A/C.2/34/L.31, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général et le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de faire en sorte que les arrangements voulus soient pris, y compris les ouvertures de crédits nécessaires, pour que soient menés à bien les préparatifs de la troisième Conférence générale (New Delhi, du 21 janvier au 8 février 1980), aux échelons national, régional et interrégional, y compris les arrangements en vue de réunions interrégionales et autres au cours de la phase ultérieure des préparatifs de la Conférence.
2. Aux termes du paragraphe 14, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de faire en sorte que les arrangements voulus soient pris pour que participent effectivement à la Conférence des représentants des pays les moins développés, y compris les ouvertures de crédits nécessaires en vue de couvrir les frais de déplacement et les indemnités de subsistance de deux représentants de chacun de ces pays.
3. En ce qui concerne les arrangements à prendre pour mener à bien les préparatifs aux échelons national, régional et interrégional de la troisième Conférence générale, on se rappellera qu'une ouverture de crédit d'un montant de 246 500 dollars avait été approuvée à cette fin par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session, sur la base d'une proposition à cet effet présentée par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour 1978-1979 ^{1/}. Cette ouverture de crédit a été utilisée, notamment, pour couvrir les frais de déplacement du personnel chargé d'organiser les réunions régionales et sous-régionales, y compris les réunions régionales en Amérique latine, en Asie et en Afrique.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 6, vol. II, par. 12.24.

4. Il est maintenant proposé qu'une réunion préparatoire interrégionale ait lieu à la mi-décembre 1979. Les préparatifs sont en cours pour l'organisation de cette réunion dans un pays d'Amérique latine. Les dépenses supplémentaires, pour lesquelles aucun crédit n'a été prévu au chapitre 12 : "Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" du budget de 1978-1979, ont été estimées à partir des hypothèses suivantes :

- a) La réunion durerait une semaine;
- b) Des services d'interprétation seraient nécessaires en quatre langues (anglais, arabe, espagnol et français);
- c) Il faudrait cinq personnes pour les travaux de secrétariat;
- d) Tous les services de conférence autres que les services d'interprétation seraient pris en charge par le pays hôte.

5. Sur la base de ces hypothèses, les dépenses afférentes à la tenue de cette réunion préparatoire seraient les suivantes :

	<u>Dollars</u>
Interprétation (anglais, arabe, espagnol et français) <u>2/</u>	30 000
Frais de voyage du personnel <u>3/</u>	10 000
Total	<u>40 000</u>

Il a été tenu compte de ce surcroît de dépenses au chapitre 12 du rapport final sur l'exécution du budget-programme de 1978-1979 qui doit être étudié par l'Assemblée générale durant la session en cours.

6. En ce qui concerne l'application du paragraphe 14 du projet de résolution, le montant des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance s'élèverait à 177 600 dollars, ventilés comme suit :

	<u>Dollars</u>
Frais de voyage 1 700 dollars x 30 x 2	102 000
Indemnité de subsistance 45 dollars x 28 x 30 x 2	75 600
Total	<u>177 600</u>

2/ Y compris la rémunération, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des interprètes.

3/ Y compris l'indemnité de subsistance.

/...

7. Si l'Assemblée générale approuvait le projet de résolution, une ouverture de crédits additionnels de 177 600 dollars serait demandée au chapitre 17 : "Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 à la rubrique "Frais de voyage de représentants à des réunions".
